



AVIS PUBLIC

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION 17-08-35
POUR UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 28 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté le premier projet de résolution 17-08-35 concernant une demande en vertu du *Règlement 5008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* :

Le projet vise à agrandir le bâtiment commercial se retrouvant sur les lots 2 094 002 et 2 347 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, situé au 87, boulevard Marie-Victorin. Les zones sont plus amplement décrites au tableau suivant :

Zone visée :	C-135
Zones contiguës :	C-122, H-124, P-125, P-132 et I-136
Endroit approximatif où se situe la zone visée :	Situé à proximité de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et l'avenue Iberville

Le projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à la loi, les personnes intéressées peuvent participer à l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le 18 septembre 2017 à 19 heures, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Candiac au 100, boulevard Montcalm Nord à Candiac.

Que le but de cette assemblée est le suivant :

- Expliquer le projet de résolution;
- Identifier les dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- Expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que ces dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
- Expliquer la nature et les modalités d'exercice de ce droit.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire Normand Dyotte ou un membre du conseil désigné expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet ainsi que les conséquences de son adoption.

Le projet de résolution et l'illustration de la zone visée par ce projet de résolution peuvent être consultés au bureau de la greffière par intérim, à l'hôtel de ville, au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, durant les jours et heures d'ouverture; du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. Le projet de résolution peut également être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.candiac.qc.ca.

DONNÉ à Candiac, ce 31 août 2017.

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques